



Communauté de Communes du Sammiellois



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AUX RAVALEMENTS DE FACADES PRIVEES DES MAISONS D'HABITATION

Date de la demande :

Nom et Prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° téléphone :

Adresse Mail:

Vous êtes *:

Propriétaire bailleur

Propriétaire occupant

L'immeubl est situé :

Adresse :

Code postal : Commune :

Nombre de façades visibles de la rue :

Montant des travaux correspondants : T.T.C.

Je soussigné(e) , atteste sur l'honneur :

- que les derniers travaux de ravalement de la (des) façade(s) concernée(s) ont été effectués depuis plus de 10 ans
- l'exactitude des renseignements contenus dans la présente demande de subvention

Fait à

Le

Signature :

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Merci de cocher la case si document fourni

Devis ou facture acquitée

Photo(s) de la (des) façade(s) visible(s) de la rue

Plan de situation de l'habitation

R.I.B.

Déclaration de travaux de la commune

Acte notarié ou tout autre document indiquant la date de construction du bâtiment ou de son existence ou en l'absence de tels documents, joindre l'attestation sur l'honneur de la date de construction

PARTIE RESERVE A LA STRUCTURE INTERCOMMUNALE

Nom de l'entreprise	Corp d'Etat	Coût en € TTC
	TOTAL	

Je soussigné , Président de la Communauté de Communes du Sammiellois, atteste sur l'honneur de l'exactitude de l'ensemble des éléments contenus dans le présent dossier.

Fait à

Le

Signature :

Rappel de la disposition relative à l'intervention de la Communauté de Communes en faveur des ravalements de façades privées

- Cette intervention s'élève à hauteur de 25 % d'une dépense subventionnable maximum de 4 000€ TTC par immeuble, l'intervention portant uniquement sur les façades visibles depuis la rue.
- Le bâtiment ravalé doit avoir un usage d'habitation principale,
- Seuls sont éligibles les édifices de plus de 20 ans nécessitant une intervention particulière (Présentation d'un extrait cadastral, d'un acte notarié ou tout autre document indiquant la date de construction du bâtiment ou son existence avant cette date ou en l'absence de ce type de document une attestation sur l'honneur certifiant la date de construction),
- Une seule aide par édifice sera attribuée (pendant 10 ans),
- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise.

Dossier à renvoyer à Karine WEINTRAUD codecomsammiellois@wandoo.fr

Renseignements au 03.29.89.49.96

[B.P. 68 - Place des Moines - 55300 SAINT-MIHIEL](#)

Tel : 03 29 89 19 02 - Mail : codecomsammiellois@wanadoo.fr - Site Internet : www.cc-sammiellois.fr